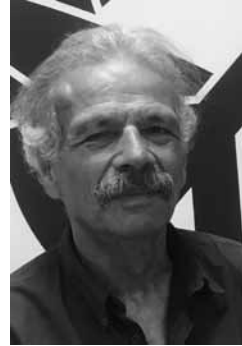


# SOUS LE SABLE, LA RADIOACTIVITÉ! CONTENTIEUX NUCLÉAIRE ENTRE L'ALGÉRIE ET LA FRANCE

PATRICE BOUVERET \*



Entre l'Algérie et la France, le processus de décolonisation n'est toujours pas achevé. L'explosion du 13 février 1960 de la première bombe A au-dessus du Sahara a fait entrer la France dans le club très fermé des puissances nucléaires. Mais au prix de conséquences sanitaires et environnementales qui, plus de soixante ans après, alimentent encore le contentieux entre les deux pays.

« Les Algériens tiennent beaucoup plus à la reconnaissance de l'État français de ses actes qu'à une compensation matérielle. La seule compensation envisageable est celle des essais nucléaires. Les séquelles sont encore vives pour certaines populations, notamment atteintes de malformations. Et certains sites n'ont toujours pas été traités », souligne le président de l'Algérie, Abdelmadjid Tebboune<sup>1</sup>. Des précisions apportées alors que de part et d'autre de la Méditerranée, les présidents algérien et français manifestent leur volonté d'ouvrir une nouvelle page dans les relations entre les deux pays en épurant le passé. Pour cela, ils ont nommé chacun une personnalité afin de faire progresser les questions mémorielles toujours à vif : l'historien Benjamin Stora pour la France et, pour l'Algérie, le conseiller chargé

---

\* CO-FONDATEUR DE L'OBSERVATOIRE DES ARMEMENTS, CENTRE D'EXPERTISE INDÉPENDANT CRÉÉ EN 1984 À LYON ET CO-PORTE-PAROLE D'ICAN FRANCE, CAMPAGNE POUR L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES, PRIX NOBEL DE LA PAIX, 2017, < [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org) >.

<sup>1</sup> Interview dans le quotidien *L'Opinion* du 13 juillet 2020.

des archives et de la mémoire auprès de la présidence Abdelmadjid Chikhi.

## Quand un colonialisme chasse l'autre

Entre 1960 et 1966, la France a procédé à 17 explosions nucléaires au cœur du Sahara, 4 atmosphériques dans la zone de Reggane et 13 à flanc de montagne Tan Affela près d'In Eker. De plus, il faut ajouter 40 essais « sous-critiques » qui ont dispersé des matières radioactives, notamment du plutonium, mais sans déclenchement d'une réaction en chaîne<sup>2</sup>.

Quand les dirigeants de la IV<sup>e</sup> République décident en 1958 d'installer le site d'essais nucléaires au Sahara, la lutte pour l'indépendance de l'Algérie avait pourtant débuté depuis plusieurs années. De même, le général de Gaulle, lorsqu'il revient aux manettes de l'État, accepte le principe de l'autodétermination du peuple algérien, mais envisage alors de conserver le Sahara dans le giron français. Sauf que les Algériens ne veulent pas céder sur l'intégrité territoriale. Ils ont juste concédé à la France la possibilité d'utiliser « pour une durée de cinq ans les sites comprenant les installations d'In Ekker, Reggane et de l'ensemble de Colomb-Béchar-Hamaguir »<sup>3</sup> afin de poursuivre ses expérimentations nucléaires et chimiques<sup>4</sup>.

En plus des sites d'essais nucléaires de Reggane et d'In Eker, la France disposait au Sahara d'un troisième site sur lequel très peu d'informations ont encore filtré : la base B2-Namous, où elle procédait à des expérimentations d'armes chimiques et des systèmes de propulsion, notamment pour les missiles... Suite à un accord avec l'armée algérienne, les expérimentations sur cette base se sont poursuivies jusque dans les années 1980... en commun entre les deux armées<sup>5</sup>.

42

---

<sup>2</sup> Pour en savoir plus : *Essais nucléaires français : l'héritage empoisonné*, Bruno Barrillot, Observatoire des armements, 2012, 320 pages.

<sup>3</sup> Selon l'article 4 de la « Déclaration de principes relative aux questions militaires » annexées aux Accords d'Évian adoptés le 19 mars 1962 et publiés au *Journal officiel* n° 3019, 20 mars 1962, p. 3030.

<sup>4</sup> Cf. les films documentaires de Larbi Benchiha, notamment *L'Algérie, de Gaulle et la bombe*, réalisé en 2010 : <[http://larbi.benchiha.chez.com/l\\_algerie\\_de\\_gaulle\\_et\\_la\\_bombe.html](http://larbi.benchiha.chez.com/l_algerie_de_gaulle_et_la_bombe.html)>.

<sup>5</sup> Cf. le dossier publié par Vincent Jauvert « Nom de code : B2 Namous. Quand la France testait des armes chimiques en Algérie » dans *Le Nouvel Observateur*, n° 1720 du 23 octobre 1997.

## CONTENTIEUX NUCLÉAIRE ENTRE L'ALGÉRIE ET LA FRANCE

La possibilité accordée à la France de poursuivre ses tests nucléaires se retrouve inscrite de manière sibylline dans les Accords d'Évian qui, du coup, mettent fin à la guerre d'Algérie, mais pas à la colonisation qui va se poursuivre sous une forme radioactive. Rien de spécifique n'est inscrit concernant les conséquences de ces essais ou le nettoyage des zones au terme des cinq ans. L'heure n'était pas aux questions des risques environnementaux, même si ceux-ci étaient alors bien connus par les responsables politiques et scientifiques en charge du programme.

Ainsi, la majorité des essais de la France au Sahara ont eu lieu une fois l'indépendance acquise, c'est-à-dire avec « l'autorisation » de l'ancien « colonisé ». Ce qui explique bien des blocages rencontrés à la mise en route d'un processus de vérité et de justice sur les conséquences des essais en Algérie, aujourd'hui encore.

Après son départ forcé du Sahara, la France n'a pas mis fin à sa participation à la course aux armements nucléaires. Elle a installé son nouveau site en Polynésie française où elle a procédé à 193 tirs – dont 46 atmosphériques et 147 souterrains – sur les atolls de Moruroa et Fangataufa avant de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) adopté par l'ONU le 10 septembre 1996, confrontée à l'opprobre internationale provoquée par la décision de Jacques Chirac à peine élu à la présidence de la République en 1995 de reprendre une série d'essais nucléaires...

En Polynésie, les chamboulements profonds entraînés par l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) font que la problématique des conséquences des essais nucléaires est au cœur de la société polynésienne et de ses rapports avec la métropole. Et un processus de reconnaissance et de réparation a pu s'engager, même s'il est encore loin d'être complet ni surtout terminé ! Mais, après des décennies d'affirmations mensongères, le président François Hollande, lors d'un déplacement à Tahiti en 2016, déclare : « Je reconnais que les essais nucléaires menés entre 1966 et 1996 en Polynésie française ont eu un impact environnemental, provoqué des conséquences sanitaires<sup>6</sup>. » Les Algériens attendent toujours de la France une telle déclaration de reconnaissance de l'impact des essais nucléaires.

Compte tenu du contexte postcolonial, aucune obligation de démantèlement complet, de remise en état de l'environnement et de

---

<sup>6</sup> Discours du président François Hollande à Tahiti, 22 février 2016.

suivi sanitaire des populations locales n'a été négociée entre l'Algérie et la France, comme l'a souligné en 1997 l'ex-député socialiste Christian Bataille : « Après sept années d'expériences diverses, les deux sites de Reggane et d'In Ekker ont été remis à l'Algérie sans qu'aucune modalité de contrôle et de suivi de la radioactivité ait été prévue. [...] Les circonstances politiques qui ont conduit à l'abandon de ces deux sites peuvent expliquer l'indifférence avec laquelle on [la France] a alors traité ces problèmes. Il n'en demeure pas moins qu'on a fait preuve d'une certaine légèreté, pour ne pas dire plus. »<sup>7</sup> Soixante ans après le premier tir, les sites ne font toujours pas l'objet de contrôles radiologiques réguliers et les populations environnantes ne sont pas sensibilisées aux risques sanitaires qu'elles encourent.

## Sous le sable, la radioactivité !

44

La puissance totale des 17 bombes qui ont explosé au Sahara représente pas moins de 600 kilotonnes de TNT, soit 40 fois la bombe d'Hiroshima ! Chacune des explosions nucléaires a libéré des matières radioactives qui aujourd'hui encore impactent tant l'environnement que la vie des populations présentes ou séjournant dans la région.

Les quatre essais nucléaires atmosphériques (*Gerboise bleue, blanche, rouge, verte*) ont provoqué des dépôts de particules radioactives dans le désert du Sahara, mais aussi, comme cela a été révélé<sup>8</sup> en 2014, dans toute l'Afrique du Nord et même subsaharienne. Le continent européen fut également touché puisque, treize jours après le premier essai nucléaire du 13 février 1960, des retombées radioactives ont atteint les côtes espagnoles et « des particules chaudes dans les précipitations et dans l'air au sud-ouest de la Suède »<sup>9</sup> ont été détectées au début du mois de mars 1960.

Ces expériences avaient aussi pour but de tester le comportement, devant les effets de souffle et de chaleur, de différents matériels répartis sur la zone (chars, véhicules blindés de toute nature, voire des avions, des éléments de navires, etc.) ainsi que des animaux vivants enfermés

---

<sup>7</sup> Christian Bataille, *Rapport sur l'évolution de la recherche sur la gestion des déchets nucléaires à haute activité*, tome II : *Les déchets militaires*, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (n° 179, Sénat, 17 décembre 1997), p. 69, <<https://www.senat.fr/rap/r97-179-2/r97-179-21.pdf>>.

<sup>8</sup> *Le Parisien*, « Le document choc sur la bombe A en Algérie », 14 février 2014.

<sup>9</sup> Gunnar Lindblom, *Advection over Sweden of Radioactive Dust from the First French nuclear Test Explosion*, *Tellus*, 13:1, 106-112, 15 novembre 1960.

dans des cages, dont certaines ont été laissées à l'abandon ! Lors de l'essai atmosphérique *Gerboise verte* du 25 avril 1961, on alla jusqu'à simuler une guerre nucléaire durant laquelle 195 hommes ont servi de cobayes : « Juste après l'explosion, des manœuvres en char, mais aussi à pied ont été organisées à proximité du point zéro [...] pour tester les matériels de protection, mais aussi et surtout connaître les réactions des hommes de troupe dans une ambiance fortement radioactive. »<sup>10</sup>

Les 13 expériences souterraines – c'est-à-dire à flanc de la montagne Tan Afella à proximité de In Eker – ont également provoqué des dégagements de matières radioactives. La bombe explosait dans des galeries creusées en colimaçon, d'une profondeur de 800 à 1 200 mètres. Tout ne se déroulait pas comme prévu, plusieurs incidents ont eu lieu. Le plus connu et documenté est le tir Béryl du 1<sup>er</sup> mai 1962 qui projeta hors de la montagne quantité de lave qui s'est solidifiée aux alentours de la galerie. La pollution radioactive est encore extrêmement importante comme nous le montrons dans l'étude *Sous le sable, la radioactivité !*, réalisée par l'Observatoire des armements et ICAN France, à laquelle nous renvoyons le lecteur pour en savoir plus<sup>11</sup>.

### Matériel contaminé enfoui sur place...

L'armée française et les scientifiques du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), l'organisme en charge du développement de l'arsenal nucléaire, ont donc remis en 1967, au terme du délai accordé de 5 ans, les clés des installations de Reggane et d'In Eker aux responsables de l'armée algérienne, qui par la suite a utilisé certains des bâtiments<sup>12</sup>.

Plutôt que rapatrier le matériel contaminé et les déchets issus des explosions, la France a décidé de les enfouir sur place. Mohamed Bendjebbar, alors officier du génie responsable de la prise en charge du démantèlement de la base de Reggane, a témoigné publiquement à plusieurs reprises « que l'autorité française avait procédé à

---

<sup>10</sup> Vincent Jauvert, « Sahara : les cobayes de Gerboise verte », *Le Nouvel Observateur* n° 1735, 5 février 1998.

<sup>11</sup> Jean-Marie Collin et Patrice Bouveret, *Sous le sable, la radioactivité ! Les déchets des essais nucléaires français en Algérie. Analyse au regard du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires*, Fondation Heinrich Böll, juillet 2020, 60 pages. Disponible par téléchargement gratuit sur le site <[www.obsarm.org/](http://www.obsarm.org/)> ou <[www.icanfrance.org/](http://www.icanfrance.org/)>.

<sup>12</sup> L'armée utilisa entre 1992 et 1995 plusieurs baraquements des anciens sites des essais pour emprisonner de nombreuses personnes dans le cadre de la « sale guerre » qui a déchiré l'Algérie, comme l'ont révélé la réalisatrice Élisabeth Leuvre et le journaliste Bruno Hadjih dans le documentaire « At(h)ome » (*Les écrans du large*, 2016).

l'enfouissement de matériel, outillages, moyens mécaniques ayant servi et susceptibles d'être contaminés sur deux sites : le premier à dix kilomètres au nord-est du plateau de la base-vie, le second à cinq kilomètres du point zéro. Quant aux autres déchets hautement radioactifs, ils auraient été placés dans des bunkers bétonnés »<sup>13</sup>.

Toutes les personnes (journalistes, chercheurs, scientifiques...) qui se sont rendus sur les sites d'essais nucléaires depuis une quinzaine d'années rapportent des témoignages similaires concernant la présence de nombreux déchets (bidons de bitume, aluminium, tôles...) laissés à l'abandon. Ainsi, Bruno Barrillot, qui visita le site de Reggane du 13 au 19 novembre 2007, rapporte que « les abords de la route en contrebas, qui conduit à l'entrée du CSEM, témoignent d'un manque flagrant de respect de l'environnement. Des centaines de fûts métalliques, probablement de bitume, ont été, depuis les années 1960, abandonnés là sur un vaste espace simplement entouré de barbelés ». Les anciennes installations du CEA, en contrebas de la falaise de *Reggane plateau*, « montrent de nombreux vestiges : câbles électriques, ferrailles, tuyaux, conduites d'eau jonchent le sol sur quelques hectares<sup>14</sup> ».

46

Bien sûr tout ce qui était récupérable par les populations pour leurs propres besoins ou pour être revendu l'a été, notamment les centaines de kilomètres de fil de cuivre utilisé pour les essais et abandonné sur place... Nous pourrions croire que ces récupérations de métaux sont terminées depuis longtemps ; mais là aussi des témoignages<sup>15</sup> indiquent que ces opérations se poursuivent.

Cette politique d'enfouissement n'a pas eu lieu seulement au moment de la fermeture des sites d'essais, mais s'est déroulée tout au long de la période des essais, comme le soulignent les témoignages recueillis par l'Observatoire des armements pour ses travaux de recherches, comme celui de Jean-Pierre D., présent à Reggane entre le 17 novembre 1960 et le 21 février 1962 qui montre bien cette facilité de « cacher » dans le désert : « Affecté au bureau du matériel

---

<sup>13</sup> Bruno Barrillot, *Les Irradiés de la République : les victimes des essais nucléaires français, prennent la parole*, collection Les Livres du GRIP, coédition GRIP-Éditions Complexe, Observatoire des armes nucléaires/CDRPC, 2003, p. 45.

<sup>14</sup> Bruno Barrillot, « Visite du site d'essais français de Reggane au Sahara algérien », *Damoclès*, lettre d'information de l'Observatoire des armements, n° 121, 2007.

<sup>15</sup> Conversation avec Roland Desbordes, scientifique, alors président de la Criirad, qui visita In Ekker en 2007 et Larbi Benchiha, journaliste, qui s'est rendu à plusieurs reprises sur les sites du Sahara dans le cadre des documentaires qu'il a réalisés sur le sujet.

comme dactylo, je tapais les notes de service et les états du matériel. Lorsqu'un homme travaillant sur un échafaudage laissait tomber un marteau ou un tournevis, il était souvent impossible de le retrouver dans le sable. Tout ce qui était perdu était ainsi classé : "enfoui dans les sables". J'avais bien remarqué que souvent des objets d'une taille importante, et quelquefois énormes, étaient aussi classés "enfoui dans les sables". J'ai ainsi compris que des engins de terrassement étaient "du matériel contaminé qui était volontairement enfoui dans les sables"<sup>16</sup>. »

Les militaires français eux-mêmes reconnaissent avoir enfoui du matériel hautement contaminé. Ainsi peut-on lire dans un rapport confidentiel défense sur les essais nucléaires français datant de 1996, que des « cuves de pastilles de plutonium furent cimentées et enfouies sous terre<sup>17</sup> ». Ces cuves ont servi pour la réalisation des 40 expériences « sous-critiques » dont l'objectif, comme le rapporte l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)<sup>18</sup>, était de « simuler un accident impliquant du plutonium, pour mesurer ses conséquences, y compris le degré de contamination qui pourrait survenir à proximité ». Il s'agissait de vérifier, d'une part, comment se comportait une arme nucléaire<sup>19</sup> sans que son mécanisme de réaction en chaîne s'enclenche et, d'autre part, de mesurer quelles étaient les réactions entre matières nucléaires et explosifs conventionnels, ainsi que le processus de dispersion de ces différentes matières.

47

### Déchets nucléaires à l'abandon

En plus de tous ce matériel contaminé enfoui dans les sables, il y a une autre catégorie de déchets issus de la réaction physique

---

<sup>16</sup> Lettre datée du 6 septembre 2002, archive de l'Observatoire des armements.

<sup>17</sup> *Rapport sur les essais nucléaires français 1960-1996*, tome 1 : *La genèse de l'organisation et les expérimentations au Sahara CSEM et Cemo*, p. 237. Ce document a été rendu public par *Le Parisien* du 16 février 2010, *Damoclès* n° 128-129 et la BD *Au nom de la bombe* d'Albert Drandov et Franckie Alarcon, Delcourt, janvier 2010. Mais il ne fera pas partie des documents qui ont été déclassifiés par le ministère des Armées suite au recours judiciaire engagé par les associations de victimes des essais (Aven et Moruroa et tatou). Nous utiliserons pour le citer l'abréviation : « Rapport confidentiel défense ».

<sup>18</sup> AIEA, « Radiological Conditions at the Former French Nuclear Sites in Algeria : preliminary assessment and recommendations », *Radiological assessment reports series*, 2005.

<sup>19</sup> Les deux premières bombes atomiques françaises AN11 et AN21 ont été testées lors de ces expériences.

des matières fissiles contenues dans les dispositifs nucléaires et se matérialisant sous forme de sable vitrifié et de galettes radioactives.

Ainsi, sur la zone du site d'essais atmosphériques d'Hamoudia, le sol est couvert de fragments noirs de sable vitrifié, qui créent un effet de « peau de léopard » entre taches de sable jaune et noir. Le site de *Gerboise blanche* est particulier, car l'explosion a créé un cratère. Celui-ci n'est plus visible, comme l'a souligné l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) suite à une visite en 1999. Mais, le rapport de cette institution précise que même si le cratère a été comblé, « la radioactivité résiduelle est dans les matériaux enterrés sous quelques mètres du point zéro »<sup>20</sup>.

La situation sur le site d'In Ekker est sans aucun doute encore plus préoccupante. D'une part, la zone est contaminée par les essais en son cœur, puisque la très forte chaleur de l'explosion vitrifie les matières radioactives au fond de la galerie où elle a eu lieu, avec bien sûr le risque de fuite... Mais il existe aussi, selon le compte rendu de la réunion du 3 octobre 1961 de la Commission de sécurité, « un stockage de déchets radioactifs de roches contaminées extraites des galeries dans le flanc sud du Tan Afella, en un endroit entouré d'une enceinte sommaire »<sup>21</sup>. Le CEA détient forcément des documents fournissant une évaluation réalisée à l'époque de la radioactivité renfermée dans le massif aujourd'hui sans surveillance. Ce qui souligne l'importance de l'ouverture des archives et de leur remise aux services *ad hoc* de l'Algérie.

Il est évident que les autorités françaises étaient conscientes de la forte pollution engendrée par l'essai raté *Béryl*. Selon les données publiées par l'Agence internationale de l'énergie (AIEA), la zone *Béryl* contaminée « à l'origine correspondait à 250 hectares »<sup>22</sup>, comprenant 2,5 hectares situés sur le versant du Tan Afella – ou se trouvent les fameuses coulées de lave et de scories –, des espaces qui « n'ont pas été [traités] et sont certainement en l'état », comme le concédait le rapport de 1996 du ministère de la Défense<sup>23</sup> et que nous avons pu constater lors d'une visite officielle sur le site en février 2007.

La Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad) a réalisé en octobre 2009 une série

---

<sup>20</sup> AIEA, *op. cit.*, p. 9.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>23</sup> Rapport confidentiel défense, *op. cit.*, p. 238.



d'analyses sur un morceau de lave prélevé sur le site qui s'avéra « très contaminé » et à haut risque, en raison d'une « forte contamination par le césium 137 » ainsi que par la présence d'un transuranien, l'américium 241, qui indique « la présence de plutonium 241 »<sup>24</sup>. D'autres mesures radiométriques, réalisées à un kilomètre de l'axe du tunnel de sortie du tir *Béryl* pour contrôler le niveau de radiation résiduelle (analyse de crottes de chameau, de cendres de brûlage), justifient, à elles seules, les précautions sur le terrain pour limiter l'exposition des populations.

Concernant l'essai *Améthyste*, qui a donné lieu à un dégagement de matière, il faut noter qu'une décontamination des sols fut réalisée. C'est sans doute la seule et véritable opération de ce genre effectuée par la France dans le Sahara. Elle a duré six mois<sup>25</sup>. Le 620<sup>e</sup> groupement des armes spéciales a « ramassé les matériels présents, les a nettoyés au Karcher, l'eau étant évacuée dans le sable » et il aussi récupéré de l'herbe contaminée. De plus, « en terrain plat, les zones les plus radioactives ont été recouvertes d'une épaisseur d'environ un mètre de sable. Les zones les plus contaminées ont été raclées sur 5 à 10 cm, recouvertes de matériaux sains puis goudronnées »<sup>26</sup>. Où ont été enterrées les « 5 à 10 cm » de terres radioactives ? Nous n'avons pas réussi à trouver la réponse à cette question.

C'est bien là qu'on se retrouve confronté au problème de la responsabilité « criminelle » de l'État français qui est parti sans rapatrier ses déchets ni baliser les zones contaminées pour les rendre inaccessibles aux populations. De plus, il n'a pas non plus transmis au gouvernement algérien un état des lieux et une cartographie des zones dangereuses à surveiller. Une telle attitude ne permet pas d'assurer la sécurité sanitaire des personnes ni ne contribue à apaiser les tensions.

### **Une loi d'indemnisation en trompe-l'œil**

Durant de trop nombreuses années le discours des autorités françaises sera d'affirmer que toutes les précautions avaient été prises

---

<sup>24</sup> Criirad, *Analyses radiologiques de matériaux prélevés sur l'ancien site d'essais nucléaires d'In Ekker (Algérie)*, Note n° 09-113, 11 février 2010.

<sup>25</sup> L'ensemble des témoignages sur cette opération a été recueilli par Bruno Barrillot, *Les Essais nucléaires français 1960-1966 : conséquences sur l'environnement et la santé*, Lyon, Édition Observatoire des armements/CDRPC, p. 75.

<sup>26</sup> Rapport confidentiel défense, *op. cit.*, p. 238.

et que « la technique de tir utilisée est particulièrement propre »<sup>27</sup>. Il aura fallu une mobilisation sans faille durant plusieurs décennies<sup>28</sup> pour que le « secret défense » se fissure et qu'une autre vérité apparaisse sur les atteintes à l'environnement et à l'espèce humaine.

Jusqu'au milieu des années 1990, la priorité des différentes organisations engagées en faveur du désarmement nucléaire (de Greenpeace au collectif « Stop essais » en passant par de nombreuses associations écologistes, antimilitaristes, de solidarité internationale ou de développement...) était focalisée sur l'arrêt des essais nucléaires. Le 10 septembre 1996, l'assemblée générale des Nations unies adopte le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). À ce jour, il est signé par 184 États et 168 l'ont ratifié<sup>29</sup>. Son entrée en vigueur nécessite la ratification de 44 États nominativement précisés en annexe du traité, 8 d'entre eux ne veulent pas le faire<sup>30</sup>, pour autant il est aujourd'hui largement respecté. Seuls l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord ont depuis son adoption procédé à des explosions nucléaires.

50

L'adoption de ce traité a permis la mise en place d'un système de surveillance d'éventuels essais, dans lequel la France joue un rôle actif<sup>31</sup>. En revanche, malgré les demandes formulées à l'époque par certains États et ONG, le TICE ne contient aucune obligation de réparation ou de prise en charge des conséquences des plus de 2 000 explosions nucléaires effectuées par les puissances nucléaires. Il faudra attendre l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2017 pour que cette question soit prise en compte par un traité international...

Au niveau national, dix ans après la constitution d'associations de victimes des essais nucléaires (Aven et Moruroa e tatou<sup>32</sup>) et au

<sup>27</sup> Comité interministériel pour l'information, *Livre blanc sur les expériences nucléaires*, 1973, 116 p., alors que l'Australie et la Nouvelle-Zélande venaient de déposer un recours contre la France devant la Cour internationale de Justice...

<sup>28</sup> Cf. l'ouvrage de Bruno Barrillot qui retrace cet engagement : *Victimes des essais nucléaires : histoire d'un combat*, publié en 2010 par l'Observatoire des armements, 200 p., 15 €, préface Christiane Taubira.

<sup>29</sup> Cf. <[https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XXVI-4&chapter=26&lang=fr](https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVI-4&chapter=26&lang=fr)>.

<sup>30</sup> À savoir : Chine, Égypte, États-Unis, Iran, Israël, Corée du Nord, Inde et Pakistan.

<sup>31</sup> Cf. <<https://www.ctbto.org/>>.

<sup>32</sup> Aven, Association des vétérans des essais nucléaires, <[www.aven.org](http://www.aven.org)> et Moruroa e tatou, association polynésienne des anciens travailleurs et des victimes de Moruroa

## CONTENTIEUX NUCLÉAIRE ENTRE L'ALGÉRIE ET LA FRANCE

terme de nombreuses péripéties, le gouvernement promulgue la loi du 5 janvier 2010 « relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français »<sup>33</sup>, nommée « loi Morin », du nom du ministre de la Défense de l'époque. Elle concerne l'ensemble des populations et des personnels civils et militaires, que les essais aient eu lieu en Algérie ou en Polynésie. Bien qu'envisagée, la prise en compte de la question environnementale a été écartée, car pour les sites du Sahara, cela ne pouvait se régler par le biais d'une loi nationale, mais nécessitait la négociation d'un accord bilatéral avec le gouvernement algérien. Ce qui aurait retardé, voire bloqué complètement le processus d'indemnisation durant de nombreuses années.

Pour prétendre à une indemnisation, il faut répondre aux trois conditions restrictives incluses dans la loi : prouver sa présence dans des zones définies durant la période des essais et avoir une des 23 maladies listées par décret. Depuis 2010 et jusqu'au 31 décembre 2019, selon les derniers chiffres rendus public, 1 598 dossiers ont été enregistrés par le Civen (Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires)<sup>34</sup> en charge de la gestion et de l'examen des demandes. Seulement 49 dossiers proviennent de personnes résidant en Algérie. Ce faible nombre s'explique, d'une part, principalement par manque d'information auprès des personnes concernées pour avoir accès au dispositif et, d'autre part, en raison des difficultés pour rassembler toutes les pièces nécessaires, ne serait-ce que tous les formulaires qui sont en français, ce qui complique notoirement la procédure dans un pays dont ce n'est pas la langue... Une fois que le dossier est enregistré par le Civen, il est soumis à examen. Résultat : seulement 363 personnes ont bénéficié d'une indemnisation. Ce qui représente un taux d'acceptation des demandes très faible de 22,7 % sur dix ans. Parmi les personnes indemnisées, une seule réside en Algérie !

De plus, au-delà des difficultés « techniques » pour que la population algérienne impactée par les essais puissent entrer dans le processus d'indemnisation de la loi Morin, celle-ci ne répond pas à toutes les questions. Tout d'abord la liste des maladies radio-

---

et Fangataufa, <<http://moruroa.assemblee.pf/>>.

<sup>33</sup> Loi n° 2010-2, datée du 5 janvier 2010 : <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021625586 & categorieLien = cid>>.

<sup>34</sup> Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires, *Rapport d'activité 2019*. Disponible : <<https://www.gouvernement.fr/comite-d-indemnisation-des-victimes-des-essais-nucleaires-civen>>.

induites reconnues reste trop limitée et devrait être élargie. Ensuite, un sujet important reste en suspens : celui des conséquences génétiques... Dans un dossier publié en février 2016, nous alertions sur « les atteintes aux enfants »<sup>35</sup>. Cette alerte résultait d'un constat empirique et de témoignages recueillis par Bruno Barrillot au fil de ses travaux. En parallèle, le docteur Christian Sueur a conduit entre 2012 et 2016 une recherche au sein de l'unité de pédopsychiatrie du centre hospitalier de la Polynésie française qu'il dirigeait. À la suite de quoi il a publié une étude qui apporte des éléments issus d'exams et d'observations cliniques, complétés par un important travail de recherche bibliographique<sup>36</sup>. Nous faisons nôtre ses recommandations, notamment celles de « mettre en place un "Observatoire des pathologies radio-induites" » et de « réaliser des études épidémiologiques sérieuses et transparentes ». Des recherches qui ne devront pas se limiter à la Polynésie, mais prendre en compte aussi le Sahara.

52

## **Pistes pour entrer dans un processus de réparation au Sahara**

La transparence, le nettoyage et la surveillance des anciens sites d'essais sahariens sont une question légitime, non seulement au regard du respect du droit de l'environnement et du principe de précaution pour la protection des générations futures, mais également au nom du principe d'égalité. Le système mis en place par les autorités françaises en Polynésie en coordination avec les autorités du territoire doit être appliqué aux anciens sites sahariens en l'adaptant aux conditions locales.

Par exemple, il serait nécessaire de mettre en place une surveillance en fonction de l'hydrologie particulière de la région. De plus, certaines localités, parfois distantes des sites d'explosion, sont alimentées par des puits ou des résurgences pour lesquels il conviendrait de mettre en place une surveillance radiologique régulière.

---

<sup>35</sup> Bruno Barrillot, « Essais nucléaires : les atteintes aux enfants », *Les Notes de l'Observatoire* n° 4, février 2016, disponible sur : <<http://obsarm.org/spip.php?article266>>.

<sup>36</sup> Christian Sueur, *Les Conséquences génétiques des essais nucléaires français dans le Pacifique, chez les petits-enfants (2<sup>e</sup> génération) des vétérans du CEP, et des habitants des Tuamotu Gambiers*, janvier 2018, étude publiée par l'auteur, téléchargeable sur : <<http://www.obsarm.org/spip.php?article300>>.

De même, une surveillance géomécanique de la montagne du Tan Afela, dans laquelle ont été effectués les essais, s'impose en raison des risques d'ouverture de failles provoquant des fuites de gaz ou de matériaux radioactifs subsistant dans les anciennes cavités de tir. La surveillance doit également porter sur l'analyse radiologique de l'air et des éléments en suspension transportés par les vents.

Pour clarifier le niveau de contamination et les risques éventuellement encourus par les groupes de nomades qui peuvent faire paître leurs troupeaux, il serait indispensable d'obtenir des autorités françaises la délimitation exacte de la zone des expérimentations complémentaires « Pollen » ainsi que des informations sur l'éventuel assainissement qui aurait pu être effectué et la destination finale des déchets ou fragments de plutonium récupérés. Il n'y a aucune raison que ce type d'informations ne soit pas fourni aux autorités algériennes.

Dernier point et non des moindres, le renforcement des moyens pour le suivi médical des populations est indispensable... Là encore le principe d'égalité voudrait que le Civen – qui a organisé plusieurs missions en Polynésie pour faciliter la constitution des dossiers d'indemnisation –, en accord avec le gouvernement algérien, se rende au Sahara pour former du personnel et apporter son aide aux victimes.

### **Vers une nouvelle dynamique ?**

Comme en métropole ou en Polynésie, des associations se sont constituées au milieu des années 2000 en Algérie pour obtenir reconnaissance et indemnisation des victimes des essais nucléaires français, que ce soit à Oran, à Reggane et Tamanrasset ; des étudiants et des universitaires algériens se sont emparés du sujet, les médias nationaux se sont fait l'écho des problèmes rencontrés... sans que cela permette toutefois d'enclencher un processus de prise en charge des atteintes à l'environnement et à la santé des populations locales.

Certes, le gouvernement algérien s'est insurgé à de nombreuses reprises contre les essais qualifiés de « crimes coloniaux », il a organisé des colloques à Alger et réclamé des réparations. Mais sommes-nous dans une réelle volonté de trouver des solutions à la situation sanitaire et environnementale provoquée par les essais français, ou dans l'utilisation d'un levier, d'un moyen de pression dans des négociations beaucoup plus larges englobant la question sécuritaire de la région du Maghreb, les échanges économiques, etc. ? D'autres éléments freinent également les possibilités d'avancées concrètes dans la gestion de ce

dossier, comme, sans doute, l'utilisation par l'État algérien des sites contaminés comme lieux d'emprisonnement durant la « sale guerre » ou le fait qu'une partie des dirigeants actuels étaient déjà impliqués au début de l'indépendance quand fut concédée à la France l'utilisation des sites du Sahara ...

Suite à la visite du président Nicolas Sarkozy en décembre 2007, un comité algéro-français a été annoncé ... Son but : établir un état des lieux sur les sites pollués afin d'en diagnostiquer la radioactivité, d'en déterminer les risques sur les habitants et l'environnement et proposer des mesures de réhabilitation. Selon des propos du ministre des Affaires étrangères algérien en 2010, cette commission se serait réunie durant l'année 2009, œuvrant dans le plus grand secret. Aucun bilan des travaux ni aucune recommandation n'ont été publiés. Impossible même de savoir combien de fois la commission s'est réellement réunie ni qui en était membre !

54

En 2014, un nouveau groupe de travail algéro-français a été mis en place en application de la « Déclaration d'Alger sur l'amitié et la coopération entre la France et l'Algérie », signée le 19 décembre 2012 lors la visite du président François Hollande, avec cette fois comme objectif d'échanger sur les conditions de présentation des dossiers d'indemnisation pour les victimes algériennes. Il ne s'est réuni qu'une seule fois le 3 février 2016 ! Cela se passe de commentaires.

Depuis, avec la déstabilisation de la région, notamment en Libye, c'est la question du terrorisme qui domine dans les relations entre les deux pays, reléguant en arrière-plan la question des conséquences des essais. Nous sommes loin du temps où, par exemple, le gouvernement algérien refusait la venue du ministre français des Affaires étrangères pour manifester son mécontentement face à l'absence d'avancées sur ce dossier, comme en 2010 ...

La volonté de lancer une nouvelle dynamique dans les relations entre les deux pays manifestée ces derniers mois par les responsables politiques au plus haut niveau permettra-t-elle d'enclencher une véritable prise en compte des conséquences des essais nucléaires ?

Dans un entretien à *Jeune Afrique* publié le 20 novembre 2020 dans lequel il dresse le bilan de son action en Afrique trois ans après son arrivée à l'Élysée, le président Emmanuel Macron constate qu'« au fond, nous nous sommes enfermés dans une espèce de balancier entre deux postures : l'excuse et la repentance d'une part, le déni et la fierté de l'autre. Moi, j'ai envie d'être dans la vérité et la réconciliation, et le président Tebboune a exprimé sa volonté de faire de même ». La

mission confiée à Benjamin Stora et à Abdelmadjid Chikhi peut être cette occasion qui permettra de sortir du déni et initier un travail de vérité et justice.

À l'heure où nous rédigeons cet article, nous sommes encore dans l'attente de la remise des recommandations de chacune des personnalités à son président. Et il est impossible de présumer ce qu'il sortira de cette initiative. Toujours est-il que depuis la publication de notre rapport le 29 août 2020, à l'occasion de la « XI<sup>e</sup> Journée internationale de l'ONU contre les essais nucléaires<sup>37</sup> », les lignes ont bougé : le sujet non seulement a retrouvé une plus grande place dans l'actualité médiatique, mais des organismes humanitaires internationaux s'en sont également emparés, tout comme des parlementaires de part et d'autre de la Méditerranée.

### **Nouvelle donne internationale**

L'entrée en vigueur du Traité international sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) le 22 janvier 2021 crée un nouvel environnement favorable. En effet, ce traité, adopté par 122 États à l'ONU le 7 juillet 2017, reconnaît dans son préambule les « dommages inacceptables subis par les victimes de l'emploi d'armes nucléaires (*hibakushas*) et par les personnes touchées par les essais d'armes nucléaires ». Et surtout, il inscrit pour la première fois dans le droit international l'obligation, dans son article 6, d'apporter « assistance aux victimes et remise en état de l'environnement » et à cette fin prévoit avec l'article 7 des mesures de « coopération et assistance internationales »<sup>38</sup>.

Ces articles stipulent que chaque État partie doit fournir une assistance aux victimes de l'utilisation ou de la mise à l'essai d'armes nucléaires (des soins médicaux, une réadaptation et un soutien psychologique, ainsi qu'une insertion sociale et économique) et prendre « les mesures nécessaires et appropriées en vue de la remise en état de l'environnement des zones ainsi contaminées ». Pour remplir ces obligations, il peut solliciter l'aide – technique, matérielle ou financière – des autres États parties au traité.

---

<sup>37</sup> Cf. <<https://www.un.org/fr/observances/end-nuclear-tests-day>>.

<sup>38</sup> Cf. le texte du traité et la liste des participants sur : <[https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=XXVI-9&chapter=26&clang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVI-9&chapter=26&clang=_fr)>.

Contrairement à la France – qui n’a eu de cesse de le dénoncer –, l’Algérie a pleinement participé à l’élaboration du traité d’interdiction. Elle a fait partie des premiers États qui ont décidé de signer ce texte dès son ouverture le 20 septembre 2017. Il lui reste juste à déposer ses instruments de ratification auprès de l’ONU. En devenant État partie au TIAN, l’Algérie devra mettre en œuvre ses obligations, notamment celles découlant de l’article 6. Pour que justice et vérité soient rendues aux victimes et aux générations futures.

### ***Pour en savoir plus***

- *Sous le sable, la radioactivité !*
- *Les déchets des essais nucléaires français en Algérie*
- *Analyse au regard du Traité sur l’interdiction des armes nucléaires*

Jean-Marie Collin et Patrice Bouveret :

- ICAN France et Observatoire des armements, publié par la Fondation Heinrich Böll, juillet 2020, 60 p. Téléchargeable gratuitement sur : <[www.icanfrance.org](http://www.icanfrance.org)> ou <[www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)>.

### ***Résumé***

Entre l’Algérie et la France, le processus de décolonisation n’est toujours pas achevé du fait de conséquences sanitaires et environnementales des 17 explosions nucléaires réalisées par la France entre 1960 et 1966 au Sahara. Plus de soixante ans après, elles alimentent encore le contentieux entre les deux pays. État des lieux des déchets laissés par la France sur place et mise en contexte des relations entre les deux pays au regard de ce colonialisme nucléaire.